

DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT MALFATTI, A L'OCCASION  
DE LA REUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE,  
DES COMMISSIONS DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES,  
DES FINANCES ET DES BUDGETS ET DE L'AGRICULTURE  
DU PARLEMENT EUROPEEN, BRUXELLES, LE 6 SEPTEMBRE 1971

Mesdames, Messieurs,

Je me félicite tout particulièrement de l'initiative prise par les présidents de la commission économique et des commissions des relations économiques extérieures, des finances et des budgets et de l'agriculture du Parlement européen, qui ont décidé de tenir aujourd'hui cette importante réunion pour établir un premier bilan de la situation économique et monétaire actuelle et des répercussions possibles de cette crise sur l'histoire présente et future de notre Communauté. Cette rencontre que vous avez organisée prouve une fois de plus la promptitude et l'efficacité du Parlement européen face à des événements qui, par leur portée globale et mondiale, exigent de l'Europe et de nous tous une preuve exceptionnelle de courage, d'imagination et même de patience et de ténacité. C'est pourquoi, en tant que démocrate européen et que président de la Commission des Communautés européennes, je ressens comme une fierté et un honneur de m'entretenir avec vous des événements qui viennent de secouer le monde.

Malheureusement, les vice-présidents de la Commission, MM. Barre et Mansholt sont retenus aujourd'hui par d'autres engagements qu'ils n'ont pu reporter, ce qui les empêche de participer au présent débat. Leur autorité et leurs connaissances en la matière nous feront certainement défaut. Je vais m'efforcer d'y remédier en vous proposant un premier jugement de caractère politique général sur la situation actuelle et en cherchant à vous décrire l'action menée par la Commission ces derniers temps et à vous indiquer les lignes générales de notre action future.

## La signification politique de la situation internationale actuelle

Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention au Conseil de ministres le 19 août et je tiens à le répéter aujourd'hui, ce serait une grave erreur de vouloir isoler les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui, même si concrètement nous devons les aborder un à un. Il faut au contraire que nous ayons pleinement conscience que nous ne sommes pas en présence d'un incident de parcours ou d'une crise conjoncturelle ou sectorielle mais à un tournant de la situation politique, économique et monétaire internationale. Les divers problèmes que pose la crise ouverte par les décisions américaines du 15 août n'ont pas trait uniquement à la réforme du système monétaire international et à certains obstacles qui entravent le commerce mondial, mais encore, notamment en ce qui concerne les pays européens membres de l'alliance atlantique, au problème d'une participation accrue au financement du système de défense. L'élément déterminant de la situation internationale actuelle n'est donc pas en réalité uniquement le problème du dollar, qui n'en est que l'aspect symptomatique, mais plutôt une refonte beaucoup plus profonde du système monétaire, commercial et politique que l'Occident s'était donné après la deuxième guerre mondiale. Les mesures annoncées par le président Nixon, indépendamment de leur caractère unilatéral, de la mise en cause des principes sur lesquels était fondé jusqu'ici le système monétaire et de la violation de certaines règles du commerce mondial, partent de la constatation qu'il existe actuellement une réalité internationale très différente de ce qu'elle était à l'époque des accords de Bretton Woods et de la création du GATT. Depuis lors, nous avons assisté progressivement à l'avènement de deux nouvelles puissances économiques mondiales, la Communauté européenne et le Japon. Nous assistons aujourd'hui à la naissance d'une Communauté européenne à dix, à l'intégration progressive de la Chine dans les relations internationales, à la radicalisation du problème du développement des pays du tiers monde, à la révision des relations bilatérales et multilatérales entre l'Est et l'Ouest (l'Ostpolitik allemande, le récent accord de Berlin, la négociation sur les SALT, les sondages portant sur une réduction équilibrée des forces du pacte de Varsovie et de celles de l'alliance atlantique, les efforts pour parvenir à une conférence sur la sécurité



européenne). La situation a donc changé et elle donne à la crise monétaire une signification beaucoup plus vaste et plus complexe.

Il serait donc extrêmement illusoire de prétendre trouver des réponses simples et immédiates pour résoudre les problèmes qui se posent à nous. En réalité, nous sommes au début d'un vaste processus de rajustement des relations mondiales et il est évident que dans cette phase - il est bon de le souligner - la recherche de solutions, leur présentation et leur diffusion au public se heurtent objectivement à des considérations d'ordre tactique, nécessaires en ce début de négociation. Il faut ajouter enfin qu'en ce qui concerne notre Communauté, le processus de rajustement qui commence coïncide avec une phase délicate de la construction européenne, en particulier parce que la transformation de la Communauté, d'une Communauté à Six en une Communauté à Dix, s'effectue suivant un calendrier décalé par rapport aux nécessités actuelles. Ces nécessités exigeraient que, dès maintenant, le processus d'élargissement soit terminé et donc que la Communauté puisse mieux opérer des choix plus ambitieux pour ce qui est de la création de l'union économique et monétaire et de la poursuite des objectifs politiques contenus dans le traité de Rome.

#### Quelques points essentiels de notre action

1. Il ne fait pas de doute que dans la situation actuelle, la construction européenne court des risques, comme l'illustrent bien les difficultés auxquelles se heurte la mise en place d'une des pièces maîtresses de notre édifice, le marché agricole commun, ainsi que le retard dans l'application des premières mesures prévues dans le domaine monétaire par la résolution du Conseil du 9 février 1971. Or, cette situation ne nous permet pas précisément de nous engager dans la voie de l'indifférence bienveillante. Renforcer la Communauté, telle est la première préoccupation qui doit nous guider. Le retour au bilatéralisme national nous priverait de l'arme unique qu'est l'arme communautaire pour défendre les intérêts légitimes de nos pays. Si, ensemble, nous sommes la première puissance commerciale et monétaire du monde, divisés, nous n'avons la force nécessaire ni pour défendre nos intérêts ni pour donner notre concours indispensable à la création d'un meilleur ordre international.

II. Pour ce qui est des entraves à la liberté des échanges, résultant des décisions américaines, nous devons empêcher que le temps ne les consolide, favorisant et étendant ainsi la spirale protectionniste. Pour nous Européens, la liberté du commerce est une composante fondamentale de notre développement, nos échanges représentant en moyenne 1/5 du produit national brut. Cela ne signifie pas que nous devons renoncer au préalable au droit qui nous permet de recourir éventuellement aux mesures de rétorsion prévues par l'article 23 du GATT, mais plutôt que l'intérêt de la Communauté n'est pas de s'engager dans une guerre commerciale, mais au contraire de se battre pour parvenir à une liberté toujours plus grande dans les échanges. Depuis le communiqué de presse du 17 août, la Commission s'est déclarée préoccupée par les effets négatifs des mesures adoptées par le gouvernement américain sur le commerce international et par le fait que ces mesures peuvent anihiler les résultats acquis au cours du Kennedy round.

Mon collègue, M. Dahrendorf, qui a pris la parole à ce sujet, au nom de la Commission, à la récente réunion du GATT à Genève, vous parlera en détail des mesures adoptées par le gouvernement américain et de leurs incidences prévisibles sur nos économies.

III. Nous devons éviter à tout prix que la situation nouvelle qui est en train de se développer ne conduise à court terme à une récession généralisée qui arrêterait notre développement économique, entraînant de graves conséquences dans le secteur de l'emploi. Ainsi nous devons empêcher que ne se développent d'autres processus inflationnistes dans les économies de nos pays et d'une manière plus générale en Occident.

IV. Nous devons œuvrer pour une réforme du système monétaire international qui ne serait plus fondé sur une hiérarchie des pays, certains d'entre eux ayant le droit de financer indéfiniment le déficit de leur balance des paiements et les autres étant tenus au contraire de rétablir rapidement l'équilibre de cette même balance. Nous devons œuvrer pour que cette réforme assure à tous des conditions d'égalité, pour qu'il y ait un contrôle international



efficace des instruments de réserve, pour que soit assurée la liberté des échanges, pour qu'il y ait un contrôle efficace des mouvements spéculatifs excessifs de capitaux et pour que le nouveau système puisse mieux favoriser le développement des pays les plus pauvres.

Tels sont les principes qui ont inspiré et inspireront l'action de la Commission. C'est justement en se fondant sur cette analyse générale et sur la conviction que cette crise n'est pas uniquement destinée à provoquer une refonte du système monétaire, commercial et politique de l'Occident, mais à associer à cette révision pratiquement tous les pays du monde (pour donner un exemple : pourquoi ne pas chercher, au moment de réviser le nouveau système monétaire, à en créer un autre véritablement mondial ?) que la Commission s'est prononcée, le 19 août déjà devant le Conseil en faveur d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres et des pays candidats, qui pourrait avoir lieu le plus rapidement possible, après une préparation adéquate.

La crise que traverse le système monétaire international a des causes lointaines et d'autres plus immédiates. Je ne m'arrêterai pas sur les causes lointaines. En réalité, nous pouvons également dire que l'absence d'une réponse européenne unique aux problèmes que posait depuis déjà longtemps le mauvais fonctionnement du système monétaire international a certainement aggravé et précipité la crise. N'ayant su - ou pu - ni réaliser à temps les réformes nécessaires au bon fonctionnement du système monétaire international, ni s'engager résolument dans la voie de l'intégration monétaire de la Communauté, nous étions condamnés à subir, sans moyens de défense réels, les hauts et les bas de l'évolution économique des Etats-Unis. Chaque fois que le gouvernement de Washington prenait ou ne prenait pas d'initiative, nous étions prompts à critiquer mais incapables de réagir. En ce sens, on peut dire que les mesures adoptées par les Etats-Unis unilatéralement et sans préavis, pour rétablir leur situation économique et leur balance des paiements, n'ont rien fait d'autre que de porter au grand jour la crise latente de nos structures et notre incapacité à donner une réponse positive par manque d'unité.

Les signes précurseurs de la crise n'ont d'ailleurs pas manqué. Je me limiterai à rappeler qu'aux Etats-Unis, à la fin du mois de juillet, la production industrielle ne donnait pas signe de reprise (l'indice de la production industrielle en juillet accusait une diminution de 0,8 % par rapport au mois précédent), le marché de l'emploi restait malsain (5,8 % de chômeurs), les prix continuaient à monter alors que le déficit de la balance des paiements s'aggravait. Pour le second trimestre de cette année, la balance des paiements américaine a enregistré, sur la base des liquidités nettes, un déficit d'environ 5,8 milliards de dollars. La balance commerciale à elle seule a accusé un déficit de plus de 1.040 millions de dollars, chiffre jamais atteint jusque-là et tout à fait alarmant pour un pays habitué à des soldes positifs constants et importants de sa balance commerciale.

La Commission s'est rendu compte certes de ces signes avant-coureurs. Pendant tout le processus de dégradation des relations monétaires internationales, la Commission n'a pas cessé de rechercher et de proposer aux pays membres les remèdes qui lui semblaient les mieux à même d'épargner à la Communauté et aux économies nationales les dangers qui apparaissent aujourd'hui si clairement. Me limitant aujourd'hui à la phase la plus récente, je voudrais rappeler que déjà à l'occasion de la conférence des ministres des finances et du Conseil des 1er et 2 juillet, la Commission avait présenté un programme d'action dont les lignes directrices et également les suggestions de caractère plus ou moins technique se retrouvent en substance dans toutes les propositions présentées de différents côtés après le 15 août pour faire face à la crise actuelle. Je voudrais également rappeler que ce programme d'action n'a pas été rejeté, dans son fond, par les pays membres mais qu'il n'a pas pu être approuvé par le Conseil pour des considérations, je dirais, de forme et de procédure.

Le 16 août - c'est-à-dire le lendemain de la déclaration du président Nixon - la Commission a invité publiquement les pays membres " ... à adopter une attitude commune en vue d'assurer la défense de leurs intérêts et de contribuer au rétablissement de l'ordre monétaire international."



Le 17 août, elle a publié un second communiqué dans lequel elle faisait connaître ses premières réactions en réponse aux mesures américaines. Manifestement, il n'était pas possible à cette occasion, à moins de compromettre l'efficacité de son action, de publier également les propositions qu'elle avait décidé de présenter au Conseil convoqué d'urgence pour le 19 août. Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'exposer ces propositions, que M. le vice-président Barre a expliquées au Conseil au nom de la Commission.

Ces propositions se présentent en cinq points :

1. Les monnaies de la Communauté doivent être convertibles sur la base de parités réalistes et stables, étant entendu que les marges de fluctuation des cours effectifs par rapport à la parité seront progressivement réduites, en fonction du niveau d'avant le 9 mai dernier, suivant les dispositions convenues pour la mise en place de l'union économique et monétaire. Les ajustements nécessaires des parités devront intervenir en temps voulu compte tenu des événements postérieurs au 9 mai. J'ajoute que ce qui doit nous préoccuper en premier lieu c'est la nécessité d'écartier toute entrave à l'exécution régulière des échanges et des paiements intracommunautaires. A cet effet et étant donné la situation actuelle, ce ne sont pas les parités officielles déclarées au Fonds monétaire qui sont importantes mais les rapports effectifs de change entre les monnaies des Communautés. Dans un premier temps donc et en attendant qu'il soit possible de réaliser la réforme du système monétaire international, ces rapports pourront être rendus plus stables moyennant la définition de "taux de base" ou "taux de référence" qui, sans toucher à la question des parités officielles permettrait également de définir les marges de fluctuation des cours réels.

2. Une certaine flexibilité doit être introduite dans les relations de change entre l'ensemble de la Communauté et le monde extérieur. Cette flexibilité peut être obtenue :

- soit en recourant à un élargissement modéré des marges de fluctuation des monnaies communautaires par rapport à celles des pays tiers;
- soit en introduisant un double marché des changes, c'est-à-dire un marché réglementé pour les opérations courantes et un marché libre pour les opérations en capital;
- soit en combinant les deux systèmes.

3. L'expérience montre qu'aucune parité ne peut être maintenue contre les assauts de la spéculation si les autorités monétaires ne disposent pas de moyens sérieux pour limiter les afflux excessifs de capitaux et leurs effets sur la liquidité interne. Dans certaines circonstances, l'élargissement des marges de fluctuation ne serait pas non plus efficace longtemps. Il est donc indispensable que les pays membres se dotent aussi d'autres instruments d'intervention.

4. La gestion d'un système de change communautaire exige des interventions concertées des banques centrales sur le marché des changes. Dans les circonstances actuelles notamment, il est souhaitable que ces interventions aient lieu de plus en plus dans des monnaies communautaires.

5. Les interventions concertées des banques centrales sur les marchés des changes impliquent le recours à un mécanisme de solidarité financière qui, partant du système de concours monétaire à court terme pratiqué actuellement et du concours financier à moyen terme, décidé par le Conseil le 22 mars 1971, soit la préfiguration du Fonds européen de coopération monétaire prévu par la résolution du Conseil sur l'union économique et monétaire.

De plus, la Communauté ne devrait pas tarder à se doter d'une "unité de compte" définie de manière autonome. Cette "unité" qui servirait dans un premier temps pour tenir les comptes du mécanisme de solidarité financière et pourrait par la suite remplir d'autres rôles, constituerait l'affirmation la plus claire de l'autonomie monétaire de la Communauté.





Voici les cinq points que la Commission a présentés au Conseil. D'après la Commission, ils constituent un tout cohérent de façon que si l'un des éléments venait à manquer, il serait difficile à la Communauté de se doter d'un régime de change durable qui lui soit spécifique et qui donc soit de nature à garantir efficacement ses intérêts et ceux des pays membres.

Je voudrais encore rappeler que, toujours au Conseil du 19 août, la Commission ne s'est pas bornée à présenter cette proposition. Justement parce que notre objectif principal a toujours été et continue d'être la volonté d'obtenir que les pays membres adoptent une attitude commune, dès le début de la session, la Commission a également accordé un "préjugé favorable" aux propositions présentées par M. Clapier au nom du Comité monétaire. Elle l'a fait non seulement parce que ces propositions reprenaient en grande partie des thèmes et des idées déjà exprimés par elle-même mais encore parce que sur ces points le Comité monétaire était parvenu à se mettre d'accord et nous espérons que cet accord pourrait être ratifié par le Conseil. Mais ce n'est pas tout. Toujours au cours de la session du Conseil du 19 août, la Commission a également appuyé la proposition présentée par le baron Snoy au nom des trois pays du Benelux en vue de l'instauration d'une fluctuation concertée entre les six monnaies de la Communauté.

Bien que jusqu'à présent nos efforts et nos propositions n'aient pas abouti, la Commission n'en entend pas moins persévérer, puisque tel est son devoir naturel, pour que la Communauté puisse sortir le plus tôt possible de cette situation d'incertitude où elle se trouve en ce domaine. Je peux vous dire que personnellement je suis au jour le jour les événements qui se déroulent et les contacts bilatéraux qui s'établissent entre les gouvernements des pays membres. Je peux vous dire aussi que la Commission a l'intention, à la lumière des résultats obtenus dans le cadre de ces contacts, de prendre au prochain Conseil une initiative appropriée en présentant une proposition visant à faciliter un accord entre les Etats membres et en particulier pour que le thème fondamental, je dirais l'objectif principal, qui est la mise en place d'un meilleur système monétaire international puisse donner lieu à la formulation d'une conception commune et par conséquent à une action commune de la part des pays membres de la Communauté.

## Les répercussions dans le secteur agricole

Les récents événements monétaires ont évidemment eu aussi des conséquences importantes sur le marché commun des produits agricoles.


Il est clair que le système des prix uniques et du marché unique pour les pays de la CEE suppose le maintien de parités fixes entre les monnaies des Six et par conséquent la fluctuation des monnaies, d'un ou de plusieurs Etats membres par rapport à la monnaie de réserve, met fin au marché unique et exige la mise en place de mesures de compensation au niveau des échanges entre les Etats membres et entre ceux-ci et les pays tiers (taxes ou subventions à l'importation et à l'exportation) afin d'éviter de graves perturbations sur les marchés des pays membres à monnaie fluctuante.

Comme on le sait, cette situation s'était déjà présentée avant les récentes mesures adoptées par le gouvernement des Etats-Unis.

En effet, après que les gouvernements de la république fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas eurent décidé au mois de mai 1971 de laisser flotter leur monnaie respective, le Conseil avait autorisé ces pays à appliquer temporairement des taxes à l'importation et d'accorder des subventions à l'exportation pour les produits et pour les sommes ayant fait l'objet de décisions ultérieures de la Commission, selon la procédure des comités de gestion.

Aujourd'hui, on peut distinguer à l'intérieur de la Communauté quatre zones pour les produits agricoles, suivant le cours effectif de la monnaie respective de chaque Etat membre par rapport au dollar :

- la zone du DM;
- la zone des monnaies du Benelux;
- la zone de la lire italienne;
- la zone du franc français.



Sur la base des règlements du Conseil et de la Commission, le montant des mesures compensatoires est calculé compte tenu d'un taux moyen qui tient compte de la réévaluation des monnaies par rapport au dollar et ce taux est actuellement le suivant :

- DM + 7 %;

- FR/Fl + 3,6 % (moyenne entre le taux du franc belge et le florin).

Il convient de noter qu'en ce qui concerne l'Italie, bien que cet Etat membre ait décidé de ne plus respecter les marges de fluctuation autorisées par le Fonds monétaire international, il n'a pas encore demandé l'application de mesures compensatoires pour ses échanges intracommunautaires.

Pour ce qui est des produits, les montants compensatoires s'appliquent à la quasi-totalité de ceux qui font l'objet d'une organisation commune de marché.

Il est évident que si l'application de mesures compensatoires a évité des conséquences graves pour le revenu des agriculteurs des pays à monnaie flottante, elle a toutefois constitué un obstacle à la fluidité des échanges, typique d'un marché unique, et donc elle constitue une entrave importante également pour les échanges avec les pays tiers.

D'autre part, la situation monétaire internationale a amené la Commission à ne plus user de la possibilité de préfixation pour les prélèvements applicables aux céréales et au riz.

On peut craindre également que la situation monétaire ne pèse sur les décisions que le Conseil devra prendre en ce qui concerne la fixation des nouveaux prix.

Mesdames, Messieurs,

Face aux événements actuels, personne ne peut désormais mettre en doute que l'alternative devant laquelle nous nous trouvons est plus claire que jamais : ou bien nous réussirons rapidement à réaliser des progrès considérables dans la voie de la construction d'une Europe unie ou bien non seulement notre avenir sera incertain mais même notre passé ou plutôt tout ce que nous avons fait jusqu'à présent. S'il en était ainsi, nous manquerions non seulement au devoir qui est le nôtre vis-à-vis de nous-mêmes et qui consiste à nous créer les structures communes nous permettant de survivre et de vivre mais encore au devoir qui nous est fait, vis-à-vis du monde extérieur, d'apporter notre contribution constructive à un système mondial nouveau et plus juste. On a rappelé récemment que le terme de "crise" s'écrivait en chinois avec deux signes : le premier signifie risque et le second opportunité. Tel est le sens profond de l'événement que nous vivons aujourd'hui.

---